

GAZETTE DES FEMMES

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate
CNW-code 01
GQM-00660

Enquête spéciale de la *Gazette des femmes*

Radio-Canada

Quand les hommes valent plus

« *Que devrions-nous faire pour avoir de meilleurs salaires ? Porter une moustache, se faire greffer des couilles ?* »

Québec, le 18 janvier 2005 – La journaliste Anne Panasuk, de l'émission *Zone libre*, en a ras le bol des inégalités salariales entre les hommes et les femmes à la Société Radio-Canada (SRC). Une situation que met en lumière la dernière enquête de la *Gazette des femmes*, sous la plume de la journaliste Martine Batanian.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes. « Aucune femme journaliste attitrée aux émissions *Enjeux* et *Zone libre* n'est aussi bien payée que le moins bien payé de nos collègues masculins pour un travail identique en tous points », explique Anne Panasuk, qui travaille à Radio-Canada depuis 22 ans. Ces femmes gagneraient de 62 900 \$ à 75 000 \$, tandis que les hommes encaisseraient entre 76 200 \$ et 155 000 \$. « Nous avons autant d'ancienneté et de scolarité, et nous ne produisons pas moins ! Pourquoi sommes-nous systématiquement moins bien payées ? »

Le rapport de deux expertes indépendantes en rémunération illustre clairement cet écart salarial : par année, les journalistes présentateurs reçoivent près de 21 000 \$ de plus en rémunération additionnelle que les journalistes présentatrices, et les animateurs gagnent annuellement près de 27 000 \$ de plus que les animatrices. « C'est inconcevable que chez nous des femmes soient encore traitées ainsi », lance Jocelyne Cazin, animatrice de l'émission d'affaires publiques *Dans la mire* à TVA. « Une société d'État est supposée donner l'exemple. »

Pourtant, les salaires de base sont les mêmes pour les hommes et les femmes. L'écart salarial provient « des suppléments, qui représentent parfois 20, 30, 40, voire 100 % du salaire, explique Alexandra Szacka, également journaliste à *Zone libre*. Et là, les différences sont énormes. »

Le problème, c'est que les suppléments sont déterminés de façon très arbitraire. Ils sont établis d'après une dizaine d'éléments qui forment un véritable salmigondis : des primes (de notoriété, d'affectation, de compétence, etc.), diverses allocations (vêtements, congés payés additionnels, etc.) ainsi que le rachat de temps supplémentaire. Résultat : la façon de fixer la rémunération additionnelle baigne dans le flou le plus complet !

Pour connaître les détails de cette enquête, ne manquez pas notre magazine de janvier-février. À lire également dans ce numéro, un dossier sur l'égalité des sexes. Faut-il associer plus étroitement les hommes aux luttes à poursuivre ? La *Gazette des femmes* soupèse le pour et le contre.

À signaler, la Gazette des femmes vient de remporter le Prix de journalisme dans la catégorie Presse écrite de la section canadienne francophone d'Amnistie internationale. L'article que signe la journaliste Caroline Montpetit, Inde : la dot ou la vie, sur le scandale des jeunes mariées brûlées vives, mérite cette distinction.

- 30 -

Source : Claire Gagnon

Téléphone : (418) 644-3012, courriel : gazette@csf.gouv.qc.ca

Le numéro de janv.-fév. de la *Gazette des femmes* est en kiosque depuis le 14 janvier 2005.

Tél. : 1 800 667-4444 ou (514) 875-4444 Internet : www.abonnement.qc.ca